ECKERT

LA
FRANC-MAÇONNERIE
DANS SA VÉRITABLE
SIGNIFICATION

I

ECKERT

LA
FRANC-MAÇONNERIE
DANS SA VÉRITABLE
SIGNIFICATION

II

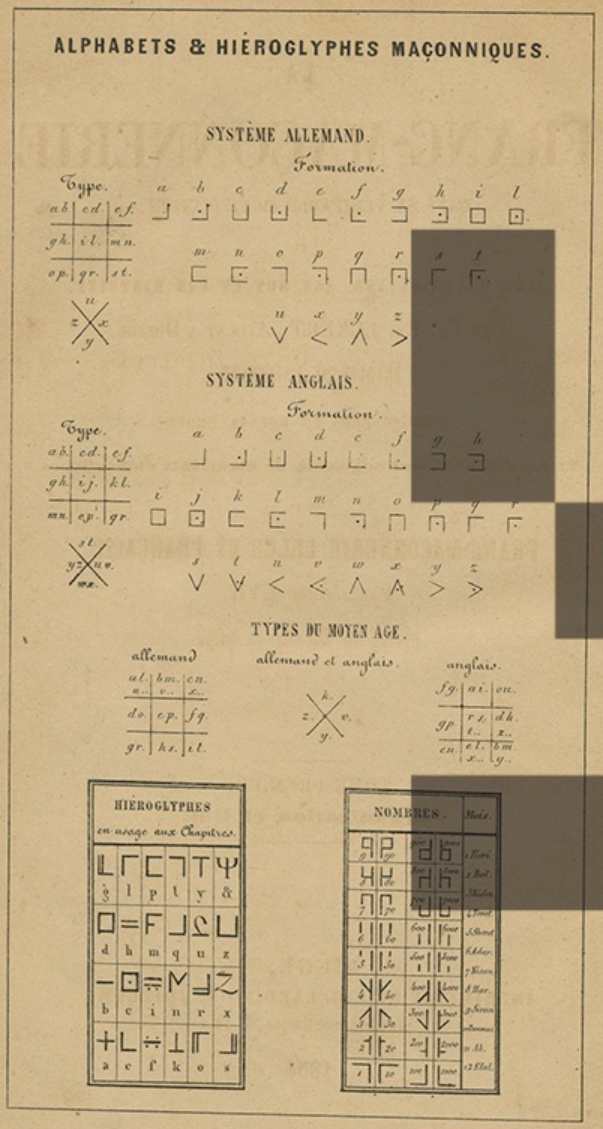

LA
FRANC-MAÇONNERIE

DANS SA VÉRITABLE SIGNIFICATION,

OU

SON ORGANISATION, SON BUT ET SON HISTOIRE,

PAR ED.-EM. ECKERT, AVOCAT A DRESDE.

TRADUIT DE L'ALLEMAND,

DISPOSÉ DANS UN NOUVEL ORDRE

Et considérablement augmenté de documents authentiques

SUR LA

FRANC-MAÇONNERIE BELGE ET FRANÇAISE,

PAR L'ABBÉ GYR,

Prêtre du Diocèse de Liége.

TOME PREMIER.

Organisation et But.

LIÉGE,
IMPRIMERIE DE J.-G. LARDINOIS, ÉDITEUR,
Rue Sœurs-de-Hasque, N° 11.

1854

écrits sur la teneur et la valeur desquels il sera appelé à se prononcer, dès que ces documents auront été présentés par moi aux chambres de mon pays. Quelque vif que fût mon désir de ne publier mon ouvrage qu'après avoir eu le temps de le rendre moins imparfait, il m'a donc fallu y renoncer. Enfin les entraves mises par le Gouvernement à la liberté de la presse m'ont forcé d'apporter des modifications, peu considérables, il est vrai, mais pourtant très-regrettables, à la partie qui expose la marche des événements actuels dans la Saxe.

Puisse le public se montrer indulgent dans l'appréciation d'un ouvrage publié prématurément! Il n'a d'autre but que de convaincre; et pour atteindre ce but, son contenu, tel qu'il est, est plus que suffisant.

ECKERT.

Dresde, le 3 janvier 1852.

ADRESSE

A LA PREMIÈRE CHAMBRE

DE L'ASSEMBLÉE DES ÉTATS

DU ROYAUME DE SAXE.

Depuis la seconde moitié du dernier siècle, l'observateur attentif peut constater dans tous les Etats de l'Europe, à l'exception toutefois de l'Autriche et de la Russie, la dissolution simultanée des trois églises reconnues par les lois, du régime monarchique et des principes sur lesquels repose la propriété.

Il voit ce fait s'accomplir partout avec plus ou moins de promptitude; partout il rencontre les mêmes indices qui le mettent sur la trace des causes qui ont produit ces effets. Partout il voit employer les mêmes moyens d'exécution : le suicide des gouvernements dans la législation et l'administration, et surtout la révolte.

Il voit des révoltes succéder à des révoltes. Loin d'avoir été nulle part provoquées par la nécessité, et d'avoir eu leur foyer dans les masses populaires, partout ces révolutions ont été fomentées par la classe instruite avec un déplorable succès; partout elles ont été secondées et soutenues par l'autorité morale de la bourgeoisie, et partout on les trouve en har-

LIVRE PREMIER.

RITUELS ET CATÉCHISMES.

CHAPITRE I.

GRADES SYMBOLIQUES (1).

§ I.

Grade d'apprenti.

Voici le rituel du Grand-Orient d'Allemagne; celui des autres systèmes ne s'en écarte que très-peu (2).

(1) Les grades maçonniques se divisent en deux grandes parties. La première, comprenant les trois premiers grades (4 en Allemagne) s'appelle indifféremment division *extérieure*, ou *symbolique*, ou *bleue*, ou de *St.-Jean*. On lui donne le nom d'*extérieure*, soit parce que les grades qu'elle contient mettent en rapport plus immédiat avec le monde *profane*, soit parce que les membres sont destinés à servir d'instruments aux grades supérieurs, à *extériorer*, à exécuter les résolutions prises par la division intérieure. — On l'appelle *symbolique*, parce que, n'osant pas encore communiquer la *vérité* sans voiles, on n'y emploie que des symboles ou hiéroglyphes; *bleue*, à cause de la couleur des décorations; *de St.-Jean*, pour inculquer que la charité qui distinguait l'apôtre privilégié, doit être le prétendu modèle de la fraternité maçonnique.

La seconde division est appelée *intérieure*, à cause de son plus grand éloignement des profanes, ou du secret plus profond avec lequel on doit en cacher l'existence, les cérémonies et le but. On lui donne le nom d'*écossaise*, parce que c'est en Ecosse, à Mull, que l'ancienne corporation des maçons artisans a adopté la forme et les grades que les Templiers fugitifs lui ont communiqués. On la désigne sous la dénomination de *chapitrale*, parce qu'un chapitre peut seul en conférer les grades; de *rouge*, à cause de la couleur des ornements du Rose-Croix. (*Note du Traducteur.*)

(2) Le rituel des trois premiers grades symboliques est, quant au fonds,

CHAPITRE II.

GRADES CHAPITRAUX.

—

§ I.

Premier grade chapitral. — Apprenti et Compagnon écossais.

Les apprentis et les compagnons écossais s'appellent aussi *frères noirs.*

La loge est disposée comme suit : 1° La chambre, le plancher et l'autel doivent être couverts en noir. Sur l'autel, outre les instruments ordinaires, sont une *couronne* et une lampe allumée. Le Grand Maître est habillé en noir et porte sur la tête un chapeau sur lequel sont brodées des étoiles bleues. Outre les insignes ordinaires, il a le cordon noir avec un poignard. Les officiers se montrent pareillement avec les insignes des grades supérieurs. Les maîtres écossais prennent leur place au sud, et les frères élus, revêtus de leurs ornements ordinaires et en longs manteaux de deuil, sont entre les maîtres des cérémonies, au nord. 2° Dans la chambre extérieure se trouve un frère noir. Cette chambre est éclairée d'une lampe. Au milieu du plancher est étendu le drap mortuaire noir. 3° Dans la troisième chambre, à l'entrée de la porte qui conduit à la seconde, est un autel qui est éclairé et décoré de la même manière que dans la loge de Saint-Jean. Dans cette chambre se trouve également un frère noir; mais dans l'antichambre extérieure veille un frère servant. 4° Sur le

côté septentrional de l'autel, dans la chambre intérieure, sont deux *escabeaux :* sur l'un sont placés les actes et le maillet de la loge de Saint-Jean; sur l'autre, qui est surmonté d'un coussin noir, se trouve l'ornement que l'on doit donner. Dès que, à la clôture de la loge, la loge de Saint-André est convertie en une loge de Saint-Jean, le maître des cérémonies fait un rouleau du tapis des frères noirs.

OUVERTURE DE LA LOGE.

Lorsqu'on a ouvert la loge de Saint-Jean, le Grand Maître transforme la loge de Maître en loge Écossaise. L'opération est des plus simples : il dépose le maillet sur le coussin et prend la sonnette, qu'il fait tinter quatre fois. Ces quatre tintements sont répétés par les deux surveillants. Le Grand Maître ordonne d'annoncer au Vénérable Frère qu'il est d'intention de transformer la loge. C'est ce qui est exécuté : on donne le signe écossais, et on allume la lanterne. Les Vénérables Frères surveillants annoncent aux Frères l'ouverture de la loge d'apprenti et de compagnon de Saint-André.

Dès que la loge est déclarée ouverte, le Grand Maître désigne deux frères qui sont chargés d'attendre, l'un à la chambre extérieure et l'autre à la chambre intérieure, l'arrivée du candidat. Sitôt que celui-ci est entré, on l'annonce par un coup de sonnette donné à la chambre extérieure, pendant que le frère introducteur se dirige vers la troisième chambre ou la chambre intérieure pour y prendre le récipiendaire. Le Frère élu qui se trouve dans la même pièce, se place à la porte et permet l'entrée au postulant en qualité de maître. Le Frère introducteur qui se trouve près de l'autel, à l'entrée de la deuxième chambre extérieure demande au candidat : quel est son projet, comment il croit pouvoir échapper aux dangers qui

tenté de s'y opposer ? — Non, il s'est retiré en silence. Et pourtant c'était un homme d'honneur et de loyauté ! Pourquoi donc, dans ce cas seul, n'a-t-il pas fait son devoir ? Parce qu'il avait juré de prêter aide et appui à ses frères. Il ne pouvait les trahir ! Que dire de l'agent de police dans les loges ?....

Qu'il me soit permis de demander en concluant, comment une conjuration ourdie d'après le même plan, embrassant le Palatinat et toute l'Allemagne, a pu précéder et diriger la révolution de mai, sans qu'on ait dressé nulle part la moindre enquête? Moi-même je connais un fait, qui pourrait admirablement servir à en éclaircir bien d'autres. Je sais qu'on en a donné communication à l'autorité compétente ; et malgré cela, il a été étouffé. Un des meneurs de la révolution dans une petite ville, lequel était peut-être le plus estimable des criminels de son espèce, avait déclaré dans un cercle particulier qu'il avait bien prévu les conséquences possibles de ses actes ; mais, avait-il ajouté, que pouvais-je faire, *quand j'avais donné ma parole d'honneur ?* Ainsi on avoue qu'une conspiration est tramée ; l'autorité connait cet aveu ; et pourtant on ne fait pas la moindre enquête ! L'Etat n'était-il donc pas intéressé à intenter un procès criminel aux menées qu'on ne prenait pas même la peine de masquer? Ne devait-il pas aussi sonder les sources du mal afin de les tarir?

Enfin, où serions-nous conduits, si par les serments et la politique de l'Ordre, tous les siéges de la magistrature étaient le partage exclusif de la Maçonnerie? Alors le pouvoir judiciaire serait séparé de l'Etat et passerait aux mains d'une personne morale ; il dépendrait non d'un Etat particulier, mais d'un Etat universel !

En combattant la Franc-Maçonnerie, je crois remplir un suprême et dernier devoir envers mon roi et ma patrie.

§ II.

But de l'Ordre prouvé par l'examen du Rituel.

L'Ordre intérieur, de même que l'Ordre extérieur, se subdivise en quatre grades. L'ouvrage *Sarsena*, dont l'exactitude est reconnue par les Francs-Maçons, les a fait connaître aux profanes. Lorsqu'on lit le rituel des huit grades, on voit que ce n'est qu'au septième ou au huitième, c'est-à-dire, lors de la consécration de l'*Apôtre du Christ*, que l'on donne quelques idées vagues de la doctrine de l'Ordre ; mais, là même, on se garde bien d'indiquer les moyens à employer pour réaliser le but qu'on se propose. Bien plus, pour ce qui concerne l'explication et le développement de la doctrine, l'*Apôtre* est, comme au septième grade, renvoyé à l'enseignement du Maître. Dans le grade qui précède immédiatement, celui de chevalier de St.-André, lequel est comme le noviciat de la division sacerdotale, voici les paroles qu'on adresse au récipiendaire : « La lumière qui doit vous éclairer plus tard, est encore très-éloignée de vous ; elle vous est cachée encore par d'épais nuages. » Le huitième grade ne peut donc être le dernier de tout le système. On ne saurait croire qu'avec la consécration du *prêtre*, se complète l'enseignement d'une doctrine que la collation du grade d'apôtre et sa dénomination elle-même représentent comme la propriété secrète de l'Ordre. Il faut donc qu'on apprenne ultérieurement au récipiendaire quelles sont les différences qui distinguent le dernier grade d'avec l'Eglise de Jésus-Christ. Aussi d'autres provinces, telles que la France et l'Amérique, ont jusqu'à trente-trois grades.

Serments. En entrant dans l'Ordre, tout candidat doit jurer, par un formidable serment, qu'il gardera le secret le plus

XXI.

Le même.

Sommaire : Il avoue que l'Ordre est dangereux à cause du maintien des anciens grades (1).

« Il arrivera inévitablement qu'on fera peser sur l'Ordre entier ces accusations basées sur de telles preuves ; ainsi nos nobles efforts succomberont sous le poids du soupçon, sinon du mépris. Est-ce donc là le fameux avantage procuré à l'association par les grades supérieurs ?

» *La constitution de ces grades est toujours la même qu'autrefois ; elle est aussi dangereuse qu'auparavant. Où les grades s'entassent sur les grades, où le lien est d'autant plus fort qu'il unit moins de membres, où il n'y a ni responsabilité, ni contrôle, mais de grands moyens et une puissante influence, où l'on peut exiger une obéissance aveugle,* où l'on a le droit de venir dire aux autres dans les loges qu'ils n'ont des choses ni une intelligence assez complète ni une expérience suffisante pour pouvoir avec compétence juger l'association, — là les inférieurs ne sont que des instruments aveugles et passifs ; là il n'y a plus de fraternité : les frères sont à leurs supérieurs ce qu'un enfant de deux ans est à un homme de trente. Quel est le frère capable de juger de l'abus qu'on pourrait y faire de l'autorité, lorsque, en se livrant aveuglément à elle, il vient, avec les meilleures intentions du monde, lui donner des forces nouvelles ?

» *Qui pourrait répondre qu'on ne fera jamais de cette puissance qu'un sage emploi? Dans les grades supérieurs se trouvent*

(1) *Ibid.* 15 déc. 1850.

d'ordinaire des hommes haut placés dans le monde, des hommes dont, par conséquent, les avis sont du plus grand poids.

» L'opiniâtreté avec laquelle on tient aux extravagances de la folie humaine paraît l'emporter de bien peu sur le soin de préserver l'Ordre des dangers qui le menacent. Ce n'est pas de gaieté de cœur que l'on renonce à l'espoir de grandir indéfiniment. Quand on ne domine plus, on veut du moins avoir l'air de dominer. *Dans tous les cas, c'est une chose grave qu'il existe une association, qui, par sa constitution même, convoite ardemment la domination.* »

XXII.

Le même.

Sommaire : Les vrais maçons méritent d'être appelés les dieux de la terre (1).

« La précision et la justesse avec laquelle on a disposé les matériaux maçonniques est la preuve de notre innocence ; elle nous est garant que la Maçonnerie possède la science intellectuelle la plus éminente, dans laquelle toutes les études scientifiques sont agrégées et coordonnées. *Les Frères qui par l'investigation et les recherches parviennent à l'innocence maçonnique,* et agissent d'une manière conforme à l'essence de notre Ordre, *sont dignes d'être appelés les dieux de la terre !* »

XXIII.

Le même.

Sommaire : Toute opinion a, de par la nature, le droit de se faire reconnaître (2).

« Appuyé sur le droit primitif de la liberté et de la contradiction, la Maçonnerie est persuadée que toute opinion humaine, par là-même qu'elle est humaine, quand bien même

(1) *Ibid.* Juillet 1850, n° 27, p. 216.
(2) *Ibid.* Mars 1851, p. 103.

7e *Nisan* (Septembre); 8e *Har* (Octobre); 9e *Sivan* (Novembre); 10e *Tammuz* (Décembre); *Ab* (Janvier); *Elul* (Février). — Voici d'après l'Annuaire maçonnique du G.·. O.·. de Bruxelles (1837), les noms et l'ordre des mois : 1e *Nisan* (Mars); 2e *Jiar* (Avril); 3e *Sivan* (Mai); 4e *Thammuz* (Juin); 5e *Ab* (Juillet); 6e *Elul* (Août); 7e *Thisri* (Septembre); 8e *Marjesuan* (Octobre)); 9e *Quiesleu* (Novembre); 10e *Thebet* (Décembre); *Schebath* (Janvier); *Adar* (Février).

Voici comment s'écrit une date :

L'an de la V.·. L.·. (Vraie Lumière), le 2e jour du 2e mois (*Bul* en France, *Jiar* en Belgique) de l'an 5834, ou le 2 avril 1834 de l'ère vulgaire.

FIN DU PREMIER VOLUME.

TABLE DES MATIÈRES

DU PREMIER VOLUME.

Pages.

Préface du traducteur. 1
Avant-propos de l'auteur 4
Adresse à la première chambre des Etats du royaume de Saxe, pour obtenir l'abolition de la Franc-Maçonnerie 7
Au tribunal de Dresde 16

LIVRE I.

Rituels et Catéchismes.

CHAPITRE I. Grades symboliques.
§ I. Grade d'apprenti. 27
Catéchisme des apprentis. 35
§ II. Grade de compagnon 42
Catéchisme des compagnons 45
§ III. Grade de maître. 52
Catéchisme des maîtres 56
§ IV. Grade de maître parfait ou écossais. 63
Catéchisme du maître parfait. 65
CHAPITRE II. Grades chapitraux.
§ I. Apprenti et compagnon écossais. 68
Explication des cérémonies usitées à l'admission et à la Table des apprentis et compagnons écossais 75

LA
FRANC-MAÇONNERIE

DANS SA VÉRITABLE SIGNIFICATION,

OU

SON ORGANISATION, SON BUT ET SON HISTOIRE,

PAR ED.-EM. ECKERT, AVOCAT A DRESDE.

TRADUIT DE L'ALLEMAND,

DISPOSÉ DANS UN NOUVEL ORDRE

Et considérablement augmenté de documents authentiques

SUR LA

FRANC-MAÇONNERIE BELGE ET FRANÇAISE,

PAR L'ABBÉ GYR,

Prêtre du Diocèse de Liége.

TOME DEUXIÈME.

Histoire.

LIÉGE,
IMPRIMERIE DE J.-G. LARDINOIS, ÉDITEUR,
Rue Sœurs-de-Hasque, 11.

1854

membres survivants (1) la rouvrirent à La Haye en 1637, et lui donnèrent le nom de *Fredericks Vredehall*.

Parmi les objets qui passèrent de l'ancienne Loge à la nouvelle, se trouvait une cassette garnie en cuivre, fermée par trois serrures et portant trois cachets restés intacts. On y découvrit, 1° les actes de l'institution de la Loge *Het Vredehall*, le 8 mars 1519; ces pièces étaient rédigées en anglais (2); 2° la liste de tous les frères de 1519 à 1601; 3° le document colonais dont j'ai parlé. Cette dernière pièce était écrite sur parchemin *in-plano* en caractères latins; elle était parfaitement conservée, et portait 19 signatures non copiées, mais écrites à la main en caractères ordinaires. C'est ce qui nous est rapporté par le procès-verbal de la première réunion de la Loge *Fredericks-Vredehall*, tenue le 29 janvier 1637. L'original de ce procès-verbal et les pièces sus-indiquées sont conservés dans les archives de la G. L. de La Haye. Son Altesse, le deuxième prince royal, Guillaume-Frédéric-Charles, élu G. M. national de toutes les Loges néerlandaises en 1816, fit examiner ces documents par des hommes instruits et experts, en fit faire des *fac-simile* qu'il fit traduire en hollandais, imprimer dans les deux langues, et distribuer en 1818 à toutes les Loges du royaume.

Voici le plus important de ces documents (3) :

(1) L'éditeur des F. M. donne leurs noms au 3e vol., p. 306.

(2) Ceci est digne de remarque : la Loge *maçonnique* avait été constituée par des députés anglais.

(3) La plus grande partie des écrivains maçons reconnaissent l'authenticité de ce document : les Loges belges et hollandaises surtout sont fières de cette heureuse découverte. Quelques Maçons allemands et français voudraient élever des doutes sur l'authenticité de cette pièce; mais leurs arguments n'ont aucune valeur. La plus forte, ou pour mieux dire, l'unique objection qu'ils adressent, consiste dans la variante de la signature de Ph. Mélanchton. — Le F.·. R.·., à l'Orient de Gand, a réfuté victorieusement cette objection. Il suffirait de demander aux Maçons sceptiques : Comment savez-vous que Ph. Mélanthon est réellement Philippe Mélanchton, l'ami de Luther? Connaissez-vous l'orthographe de ce nom? Mélanchton n'a-t-il pas, par distraction, oublié deux lettres en écrivant sa signature? Enfin, s'ils avaient voulu imiter la signature de Mélanchton, les prétendus faussaires ne se seraient-ils pas au préalable assurés de l'orthographe de ce nom? (*Note du Trad.*)

« A L.·. G.·. D.·. G.·. A.·. D.·. L'U.·. (1).

» Nous, MAÎTRES ELUS, membres de la société vénérable consacrée à *Jean*, ou de l'Ord.·. des Francs-Maçons, directeurs des L.·. constituées dans les villes de Londres, Edimbourg, Vienne, Amsterdam, Paris, Lyon, Francfort, Hambourg, Anvers, Rotterdam, Madrid, Venise, Gand, Kœnigsberg, Bruxelles, Dantzig, Middelbourg, Brême et Cologne, réunis en chapitre dans la dite ville de Cologne, aux jour, mois et an énoncés plus bas, et sous la présidence du Maître de la Loge fondée dans cette même ville, notre F.·. P.·. Vén.·., très-savant et très-prudent, choisi unanimement par nous à cet effet, savoir faisons à tous les membres de l'Ordre tant actuels que futurs, par le moyen des présentes qui seront envoyées à toutes les Loges susdites (2) :

» Considérant que, dans ces temps malheureux, où la discorde et les dissensions des citoyens portent partout le trouble et les calamités, on impute à notre société et à nous tous, FF.·. admis dans l'Ordre *de Jean* ou des *Francs-Maçons*, des principes, des opinions et des machinations tant secrètes que publiques, aussi contraires à nos sentiments qu'au caractère, au but et à la doctrine de notre société; qu'on accuse, en outre, les membres de l'Ordre (afin d'attirer sur nous le mépris des profanes et de nous vouer d'une manière plus

(1) Nous empruntons la traduction de ce document aux *Annales maçonniques des Pays-Bas*. (*Note du Traducteur*).

(2) C'est ici que nous voyons pour la première fois l'expression de *Francs-Maçons*, et que l'on découvre une organisation, sur laquelle manquent des documents plus anciens.

Ainsi la Maçonnerie avait atteint son but : les autels de la France étaient écroulés, le trône renversé, la famille royale vouée à la vengeance des Templiers, le gouvernement et la représentation nationale entre les mains de l'Ordre. Quel fruit la Maçonnerie en recueillit-elle ? — L'Ordre supérieur avait donné à la plèbe inférieure la base de la liberté, de l'égalité et de la fraternité, dans le but d'y entretenir l'élément révolutionnaire qui devait plus tard servir d'instrument pour faire dominer l'Ordre et agir sur la nation. L'Ordre inférieur se montra soumis, aussi longtemps qu'en dehors de l'Ordre et dans son action personnelle il eut à redouter l'autorité légitime de l'Etat ; de son côté, l'Ordre supérieur lui offrait son appui pour l'exécution de cette entreprise. Mais ce faible frein fut emporté avec la puissance des autorités publiques ; dès ce moment, la démocratie parvenue au pouvoir dans l'Etat, voulut avoir la même supériorité dans le sein de l'Ordre, et elle arbora le drapeau de la révolte contre le gouvernement aristocratique de l'écossisme. Le partisan de la république démocratique et sociale, muni des pouvoirs qu'il tenait du peuple, imposa sa domination aux grades supérieurs, et anéantit non-seulement les profanes, mais encore les frères qui lui étaient opposés, ceux surtout qui étaient haut placés. Le monde étonné vit l'élite de la Maçonnerie, et particulièrement la Gironde, qui avait renversé le trône, monter le même échafaud où elle avait conduit un roi magnanime. La nature donne à l'Ordre de la force et de la puissance, quand il s'agit d'enfanter des révolutions ; mais conformément aux principes de la même nature, la Maçonnerie montre la faiblesse et l'impuissance d'un enfant, dès qu'il s'agit de développer et de diriger son œuvre (1).

(1) Pendant le règne de la Terreur, la Maçonnerie théorique s'effaça devant la Maçonnerie pratique. La liberté, l'égalité et la fraternité, si souvent proclamées dans le sanctuaire des loges, devinrent une horrible réalité. Dès 1789, le Grand-Orient avait fait disparaître de son sceau le lis bourbonnien pour le remplacer par le bonnet de la liberté et, peu après, par le faisceau républicain. Les Jacobins, chargés par l'Ordre intérieur de déblayer le terrain sur lequel on se proposait d'élever l'édifice maçonnique, avaient pris au sérieux les principes qu'on leur avait inculqués ; après avoir promené leur redoutable niveau sur les aristocrates, ils crurent qu'ils ne devaient pas plus de ménagements à la noblesse des Chevaliers maçons. L'Ecossisme fut donc persécuté à son tour, et l'aristocratie nobiliaire des loges dut porter sa tête à la guillotine, inventée par l'un des frères.

Trois loges seulement furent assez heureuses pour échapper, pendant la tourmente, à l'ombrageuse inquisition des clubs Jacobins ; c'est à elles que l'on doit la non interruption des travaux maçonniques en France. La première, nommée d'abord *Guillaume Tell*, prit plus tard le nom de *Centre des Amis ;* elle avait pour Vénérable Roëttiers de Montaleau. Elle se composait de membres très-influents, qui jouèrent plus tard un rôle important dans le Grand-Orient. En voici les noms : Gerbiers, Milly, Randon de Lucenay, Gillet de Lacroix, Desveux, Peuvret, Dubin, Lesne, Ceyrat, Graffin, David, Riffé de Caubray, Astier, Gaume, Mercadier, Tassin, Chéreau, Doisy, Savalette, Lenoirdemange, Roëttiers fils, etc. — La seconde avait le nom des *Amis de la Liberté*. Elle se réunissait dans le local même du Grand-Orient, et fut installée en 1790 par les commissaires Bauduin, Blanchin et Gerbier. — La troisième, fondée par Poupart, était celle de *Saint-Louis de la Martinique*. Réduite à six membres, elle se réunit en 1796 avec les *Amis de la Liberté*. Ces deux loges prirent en 1797 le nom de *Point parfait*.

Le Grand-Orient qui, depuis la Terreur, n'avait plus donné signe de vie, est reconstitué le 27 décembre 1795.

En 1799, s'opère la fusion de la Grande Loge avec le Grand-Orient.

En 1800, 74 loges travaillaient sous l'autorité du Grand-Orient ; deux ans plus tard, ce nombre s'élevait à 144.

En 1801, l'ancienne *Mère Loge du Rite Ecossais philosophique* renouvelle ses prétentions ; la loge *St.-Alexandre d'Ecosse* s'arroge le titre de Mère Loge.

En 1802, les Ecossais, sous la conduite de F. A. Abraham, font une nouvelle levée de boucliers contre le Grand-Orient. La fameuse loge de Douay donne à la révolte l'appui de son imposante autorité.

En 1803, le Grand-Orient commence la révision des statuts ; ce travail n'est terminé qu'en 1806.

En 1804, le nombre des loges affiliées s'élevait à 300.

(*Note du Traducteur.*)

ALLEMAGNE.

L'Allemagne ne resta que peu en arrière de la France.

A peine la Grande Loge de Londres du nouveau système anglais avait-elle, comme nous l'avons vu plus haut (1733

vaines jouissances du boire et du manger. Mais il s'aperçoit que ces satisfactions ne rendent pas véritablement heureux, et, fatigué de la vie, tremblant devant le danger qui le menace, il veut mettre fin à ses jours par la strangulation. Il est instruit à temps par les bons génies; et quoique bien malgré lui, il donne la main à la vieille femme (l'égalité, comme la plus ancienne propriété du genre humain); celle-ci rajeunit tout-à-coup, et devient une aimable demoiselle qui rend Papageno heureux. Ce qui distingue Papageno sont de belles plumes placées sur tout le corps, à cause de sa vanité. Le chalumeau indique sa grossièreté, et le carillon (qui fait tout danser, comme un effet produit par la richesse) ressemble au son de l'or qui circule dans les mains des riches.

» Monastatos (les émigrés) tâche par tous les moyens de troubler le bonheur de Tamino : artifice, tromperie, violence; enfin il veut même massacrer Pamina. Une fois encore il recueillit ses dernières forces pour tenter, de concert avec la reine de la Nuit, un dernier assaut sur le temple du bonheur; mais il est précipité avec elle dans un abîme éternel, après avoir juré solennellement de rester toujours uni à sa reine chérie, qui lui ressemble par la couleur noire.

» Les animaux sauvages qui, aux doux sons de la flûte, déposent pendant quelque temps leur férocité, sont : des lions (armes des Pays-Bas), des léopards (celles d'Angleterre), des aigles (celles d'Autriche, de Russie et de Prusse). Les autres signifient les plus petits états. »

Troisième Époque.

Depuis la création de la Grande Loge écossaise jusqu'au Congrès de Strasbourg. (1804-1846.)

France.

Lorsque les redoutables orages de la révolution furent passés, les dignitaires survivants de l'Orient de la Grande Loge se réunirent de nouveau et fondèrent, en 1799, le *Grand-Orient de France*. Un nouvel antagoniste se trouva bientôt dans la Maçonnerie écossaise. Celle-ci, sous le titre de *Nouvelle Loge générale écossaise de France*, se présenta avec une brillante série de trente-trois grades; elle avait d'ailleurs pour chefs des personnages du rang le plus élevé. Les membres de l'Orient furent assez prudents pour conjurer l'orage, en se réunissant dans le courant de la même année à la Grande Loge écossaise : tout en admettant les trente-trois grades, il conserva son titre de *Grand-Orient*. Napoléon, non-seulement accorda sa protection à la société, mais encore nomma son frère Joseph à la Grande Maîtrise. Celui-ci, devenu plus tard roi d'Espagne, s'adjoignit l'archi-chancelier Cambacérès avec le titre de *premier Grand-Maître adjoint à sa majesté le roi d'Espagne*.

Joseph décréta la liberté de toutes les constitutions, sectes et systèmes maçonniques de la France, laissa subsister dans une complète indépendance tous les directoires et chapitres, sans se réserver aucune espèce de domination dans leurs loges : ainsi il parvint à réunir tous les Maçons, autour du Grand-Orient, où ils voyaient avec vénération et reconnaissance figurer le protecteur qui les avait sauvés. Il s'ensuivit, d'après l'auteur du *rapport de la Maçonnerie militaire*, que les revenus

était humilié, la religion flétrie; l'égalité politique était presque universelle ; la liberté était le partage de tous, à l'exception des adversaires des Loges.

Seule la fraternité reste une utopie. L'avénement du ministère du 12 août produisit dans le sein des Loges la plus violente discorde. Indignés de la hauteur et de l'arrogance des hauts fonctionnaires qu'ils avaient aidés à escalader le pouvoir, les Frères répudièrent ces aristocrates d'une nouvelle espèce. Ceux-ci, de leur côté, rompirent avec les Loges et désertèrent les temples maçonniques. C'est ainsi qu'au moment où nous écrivons ces lignes, on voit figurer peu d'hommes distingués sur les listes des Loges.— Le désordre est à son comble dans la Maçonnerie belge : des fédérations indépendantes se sont établies ; l'autorité du Grand-Orient est méconnue et bafouée ; les Grands-Maîtres du Grand-Orient et du Suprême-Conseil, incapables de résister plus longtemps à l'insubordination générale, ont été contraints de résigner leurs fonctions.

C'en est fait de la Maçonnerie belge, si la certitude d'une prompte dissolution ne vient comprimer les ressentiments et imposer des sacrifices réciproques.

Aussi nous assure-t-on qu'une nouvelle ardeur s'est emparée des Loges, depuis quelques mois. On recrute de nouveaux adeptes, et l'on accepte les candidats avec une étonnante facilité. A défaut de talents et d'influence, on se contente de la promesse d'un dévouement sans bornes. Le Grand-Orient, en pleine dissolution, va recevoir une nouvelle organisation, qui satisfera à toutes les exigences des Loges particulières. (Il est question de substituer un triumvirat à la Grande-Maîtrise).

Les Maçons aristocrates se résigneront-ils à rentrer dans le sein des nouvelles Loges? et s'ils se présentent, ne seront-ils pas exclus, en punition de leurs dédains? C'est ce que nous

ne saurions prévoir. Mais si les Loges actuelles rejettent l'ancien élément constitutionnel, nous pouvons assurer que la démocratie s'emparera de la Maçonnerie belge et préparera, pour un avenir plus ou moins rapproché, une épouvantable catastrophe.

FIN.